

Paris, le 19 juin 2024,

GESTION DE LA COMMUNE DE CENTURI : NOUVEAU RENVOI ET NOUVELLE PLAINTE D'ANTICOR

Malgré 10 ans de procédures, le procès de la gestion opaque de la commune de Centuri, qui devait se tenir devant le tribunal correctionnel de Bastia ce mercredi 19 juin 2024, a fait l'objet d'un nouveau renvoi. Anticor dénonce les demandes de renvoi dilatoires de l'ancien maire dans un contexte local de collusions qui semblent perdurer.

Cette affaire porte sur l'administration de l'ancien maire de Centuri, M. Joseph Micheli, en poste de 2001 à 2014.

Dès 2014, M. David Brugioni, successeur de M. Joseph Micheli et lanceur d'alerte, a dénoncé la gestion financière de cette petite commune de Haute-Corse de 200 habitants et d'éventuels faits de corruption.

En 2017, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée contre M. Joseph Micheli pour faux en écriture publique, prise illégale d'intérêts, favoritisme et détournement de fonds publics par la commune de Centuri.

Les malversations s'inscrivaient dans un climat politique délétère où plusieurs atteintes ou menaces, contre le lanceur d'alerte ou la mairie, avaient été recensées.

Anticor s'est constituée partie civile le 13 février 2019 dans ce dossier pour soutenir le lanceur d'alerte.

L'ancien maire a été renvoyé devant le Tribunal pour faux en écriture publique, les autres infractions à la probité n'ayant pas été retenues par le juge d'instruction malgré la présence de plusieurs éléments à charge.

Ce dossier était en état d'être jugé dès le 30 septembre 2021, mais la première audience avait été fixée seulement deux ans plus tard, au 22 novembre 2023. Le jour de cette audience, un premier renvoi avait été obtenu par le prévenu, au 19 juin 2024. Ce jour, M. Joseph Micheli a à nouveau obtenu le renvoi de l'affaire au 22 janvier 2024 après que le parquet ne s'y soit pas opposé.

Anticor regrette l'absence d'opposition du parquet à la succession de demandes de renvois formées en dernière minute par M. Joseph Micheli.

Plus encore, Anticor redoute que ces collusions et pratiques irrégulières ne perdurent au sein de la gestion de la commune de Centuri.

En effet, l'association a eu connaissance de faits commis entre 2021 et 2023 pouvant s'apparenter au délit de prise illégale d'intérêts.

Des élus auraient participé à l'attribution d'un marché public, aux votes de subventions ou encore à la vente de terrains municipaux déclassifiés, alors même qu'eux-mêmes ou leurs proches étaient directement concernés.

Afin que toute la lumière soit faite sur ces pratiques, Anticor a déposé une plainte auprès du procureur de la République de Bastia le 17 juin 2024.

Si ces faits sont avérés, ils s'inscrivent dans un contexte de gestion des finances de la commune alarmant : en 2020, la dette s'élevait à un peu moins de 2500€ par habitant, contre 781€ de moyenne régionale.

Anticor souhaite apporter son soutien aux citoyens d'une région, qui comme le rappelle [un rapport de l'AFA du 21 mars 2024](#), est la région où le plus d'atteintes à la probité sont signalées à la police et à la gendarmerie.

Contact Presse

Service communication : communication@anticor.org | 06.52.60.75.05

À propos d'Anticor

Anticor est une association créée en 2002 pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique. Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques.